



# Indice de Transformation de Bertelsmann (BTI)

## Rapport d'analyse

Avril 2024

## Principaux constats

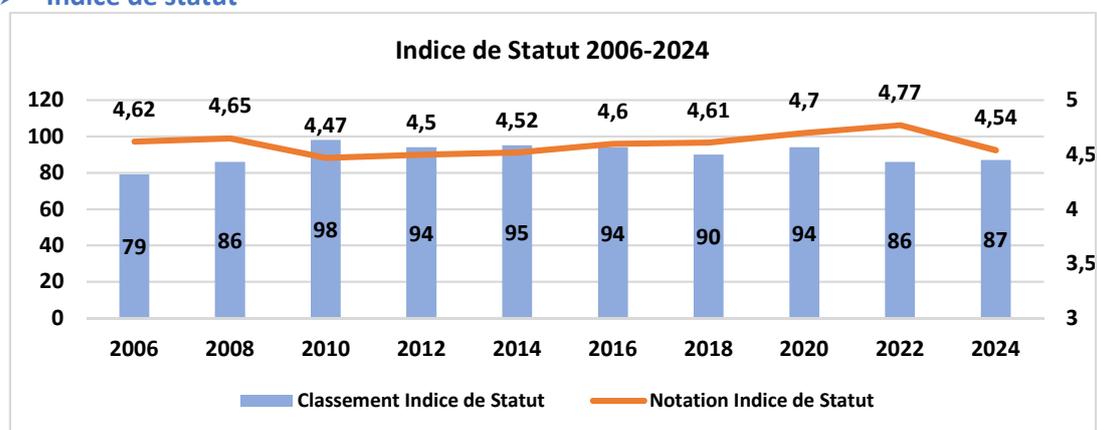
- Le Maroc a perdu une place sur l'**Indice de Statut** et 0.23 point, en passant de 4.77 en 2022 (86<sup>e</sup>/137) à 4.54 (87<sup>e</sup>/137) en 2024.
- Sur la composante **Transformation Economique**, il a perdu 0.39 point entre 2024 et 2022, en passant de 5.96 à 5.57.
- Sur la composante **Transformation Politique**, il a perdu 0.06 point entre 2024 et 2022, en passant de 5.58 à 5.51.
- Sur l'**Indice de Gouvernance**, le Maroc a perdu deux places et 0.21 point, en passant de 4.84 en 2022 (69<sup>e</sup>/137) à 4.36 (71<sup>e</sup>/137) en 2024.
- Sur l'**Indice de Statut**, le Maroc se positionne à la 87<sup>e</sup> place au niveau mondial, 24<sup>e</sup> en Afrique et 9<sup>e</sup> dans la zone MENA.
- Sur l'**Indice de Gouvernance**, le Maroc se positionne à la 69<sup>e</sup> place au niveau mondial, 23<sup>e</sup> en Afrique et 6<sup>e</sup> parmi les pays MENA.
- Le Maroc a **gardé les mêmes notations relatives aux critères d'évaluation de la corruption**.
- Selon le rapport Pays, **la corruption au Maroc est endémique**.

## Analyse des résultats du Maroc 2006-2024

### Notation et Classement du Maroc sur les Indices BTI 2006-2024<sup>1</sup>

	2006	2008	2010	2012	2014	2016	2018	2020	2022	2024	2024/ 2022
Classement Indice de Statut	79	86	98	94	95	94	90	94	86	87	-1
Notation Indice de Statut	4,62	4,65	4,47	4,50	4,52	4,60	4,61	4,70	4,77	4,54	-0,23
Classement Indice de Transformation politique	74	79	95	98	95	93	93	104	108	106	2
Notation Indice de Transformation politique	4,48	4,4	4,05	3,9	4	3,83	3,8	3,68	3,58	3,52	-0,06
Classement Indice de Transformation Economique	81	83	86	79	79	73	70	62	47	60	-13
Notation Indice de Transformation Economique	4,75	4,89	4,89	5,11	5,04	5,36	5,43	5,71	5,96	5,57	-0,39
Classement Indice de Gouvernance	61	80	98	89	80	83	83	88	69	71	-2
Notation Indice de Gouvernance	4,75	4,60	4,00	4,20	4,52	4,37	4,28	4,40	4,84	4,63	-0,21

### ➤ Indice de statut

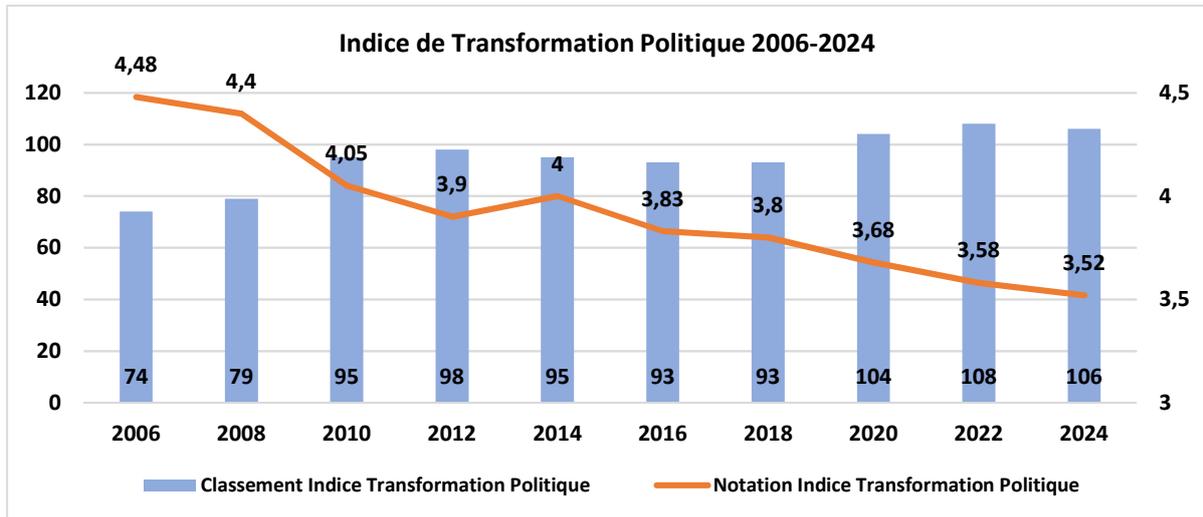


<sup>1</sup> L'Indice de Statut comporte deux composantes : Indice de Transformation Politique et Indice de Transformation Economique.

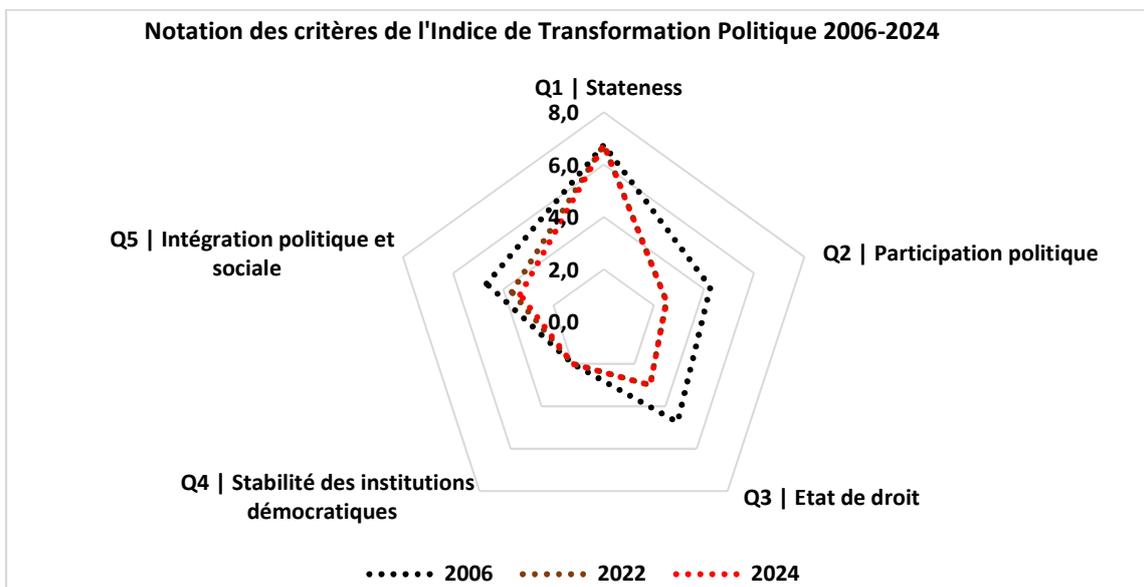


Entre 2010 et 2022, le Maroc a connu une tendance haussière sur l'Indice de Statut. Pourtant, en 2024 le score du pays (4,54 pts) a infléchi à un score moins que celui enregistré en 2016 (4,6 pts). Ainsi entre 2006 et 2024 le Maroc a perdu 0,08 pt et 8 positions. Cette baisse a concerné les deux composantes de l'indice, soit l'Indice de Transformation Politique et l'Indice de Transformation Economique.

➤ **Indice de Transformation Politique**



L'Indice de Transformation Politique est en régression continue depuis 2006, le Maroc est passé du 74<sup>e</sup> position avec une note de 4,48 en 2006 à la 106<sup>e</sup> position avec une note de 3.52 en 2024. Cette régression est due, comme la montre le graphe ci-dessous, à un important recul au niveau des critères : (i) « Participation Politique » qui évalue l'existence d'élections générales libres et transparentes, le pouvoir effectif de gouverner des représentants politiques démocratiquement élus ainsi que la liberté de réunion et d'association ; (ii) L'« Etat de droit » qui mesure le degré de séparation des pouvoirs ; et (iii) l'« Intégration Politique et Sociale » qui englobe l'existence d'un système de partis stable et socialement enraciné capable d'articuler et de regrouper les intérêts sociétaux, l'existence d'un réseau d'associations ou de groupes d'intérêt pour servir d'intermédiaire entre la société et le système politique, la force de l'approbation des citoyens envers les normes et procédures démocratiques, et le capital social.



En comparaison avec la précédente édition, le pays a perdu 0,06 pt suite au déclin enregistré à la sous-dimension « Intégration Politique et Sociale ». A ce propos, le **Rapport Pays du BTI** relatif au Maroc Critique le régime électoral du pays, l'annulation du seuil de représentativité, l'état de l'opposition et le bas degré de confiance des marocains à l'égard des institutions publiques.

### Intégration politique et sociale

[...] Au sein de ce système fragmenté, aucun parti ne parvient à dominer le parlement ou à remporter plus qu'une petite part des voix. La nouvelle loi électorale de 2021 a annulé le seuil de représentativité de 3 %, ouvrant la voie ainsi à plus de fragmentation parlementaire.

[...]

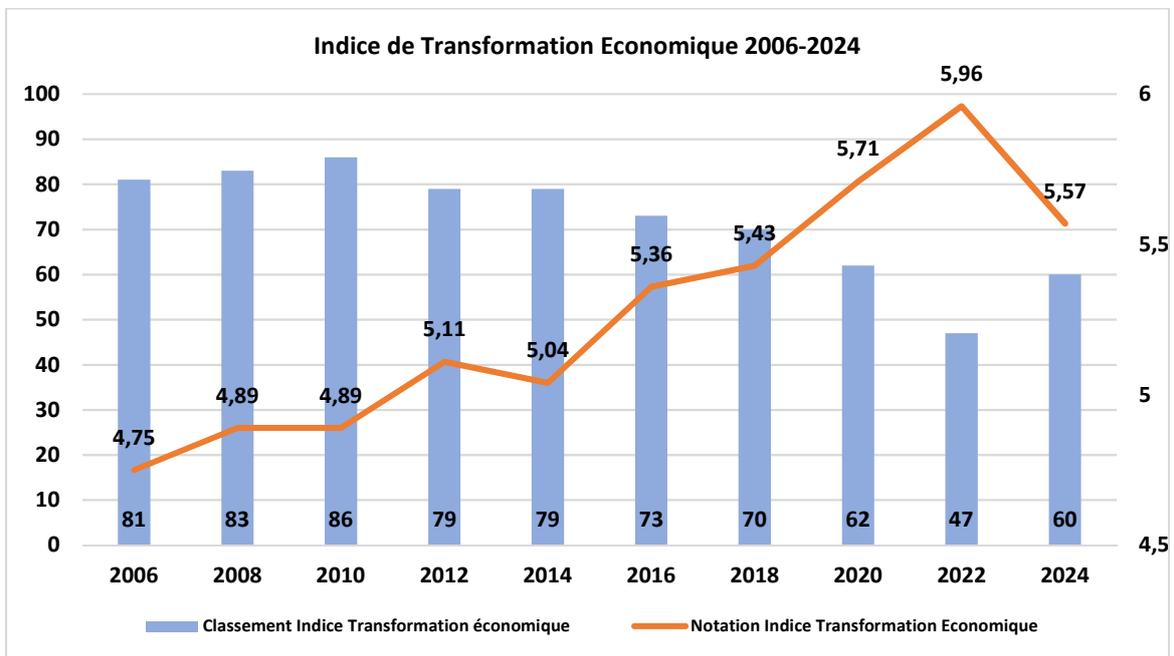
Les partis d'opposition sont devenus des « coquilles vides », incapables de faire pression sur le gouvernement. Au contraire, ils sont pleinement récupérés par le régime. Lorsqu'un parti politique dirige le gouvernement et ne peut pas mettre en œuvre les réformes promises en raison des contraintes politiques, il perd sa popularité et sa crédibilité.

[...]

La confiance dans les institutions politiques a diminué. Le Baromètre arabe a révélé que 39 % des Marocains estiment que les élections législatives de 2021 n'ont pas été libres et transparentes [...]. En revanche, la confiance dans la sécurité nationale et les agences gouvernementales s'est globalement améliorée depuis 2018, avec 77 % faisant confiance aux forces armées, 72 % à la police et 65 % à la gendarmerie royale.

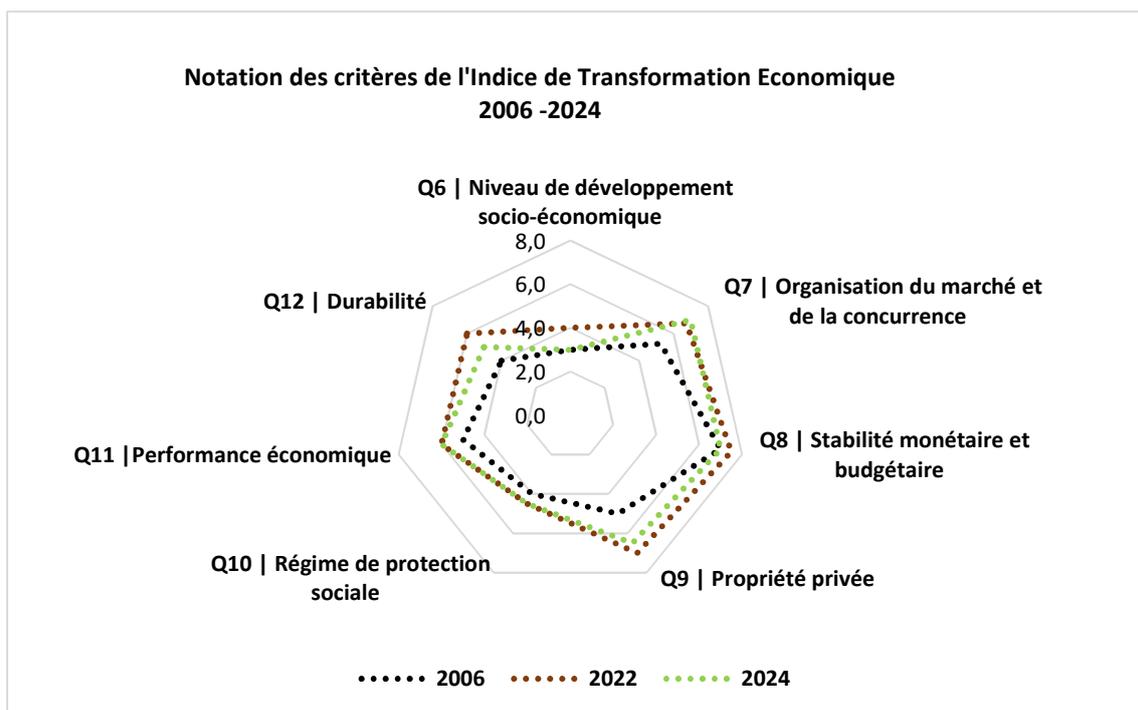
Source : Rapport pays relatif au Maroc, Bertelsmann Stiftung, 2024

### ➤ **Indice de Transformation Economique**



Depuis 2006 jusqu'à 2022, le Maroc a pu réaliser une évolution continue sur l'Indice de Transformation Economique en augmentant son score de 4,75 à 5,96 et passant par conséquent du 81<sup>e</sup> à la 47<sup>e</sup> position.





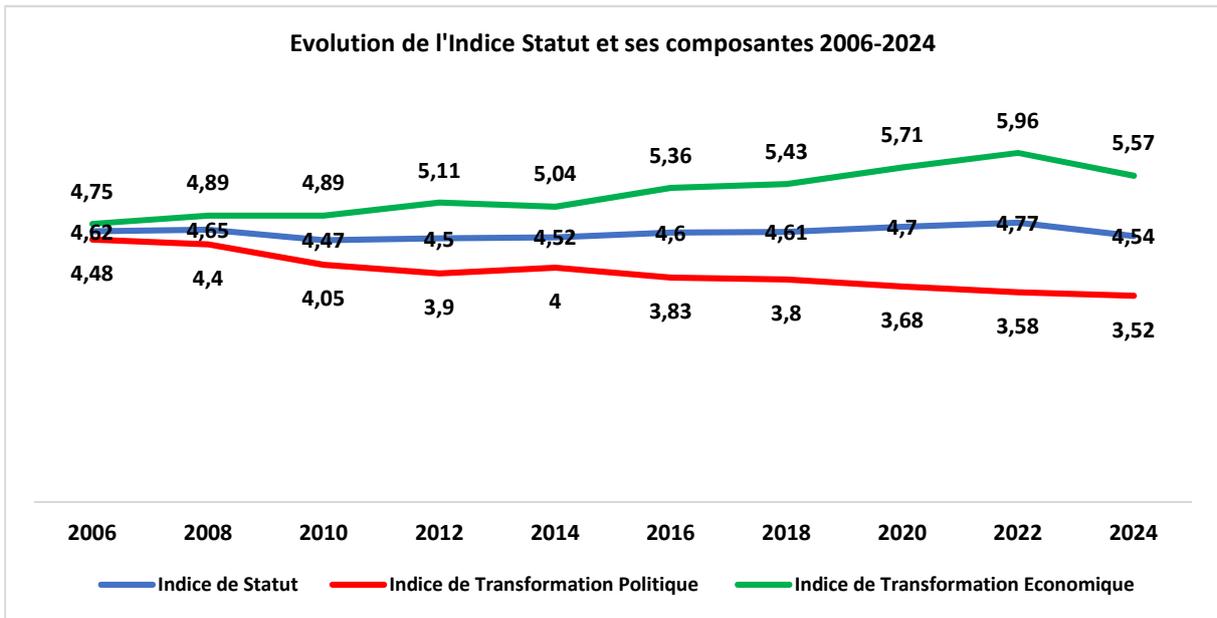
Cependant, dans la dernière édition le score du pays a baissé à 5,57 ce qui en découle une perte de 13 places à l'échelle mondiale. Cette récente chute entre 2022 et 2024 est liée à la régression de la notation du Maroc dans 3 parmi les 7 critères de cet indice, en l'occurrence le « Niveau de développement socio-économique », la « Stabilité monétaire et budgétaire » et la « Propriété privée ».

Concernant le critère « Niveau de développement socio-économique », la régression en termes de notation d'un point (1 pt) est due principalement aux disparités dans l'accès aux services de santé et aux revenus en raison de la persistance d'importantes inégalités entre les sexes en matière d'accès à l'emploi ou à l'éducation. D'après le rapport, la période de la crise sanitaire a connu une vague massive de licenciements parmi les femmes plus que parmi les hommes chose qui a engendré des difficultés financières à des populations déjà vulnérables.

S'agissant du critère « Stabilité monétaire et budgétaire », le Rapport note que les pressions inflationnistes ont pesé lourdement sur l'économie du Maroc. En effet, le taux d'inflation annuel au sein du pays s'est établi à 8,3% en 2022 contre 1,4% en 2021 enregistrant ainsi le plus haut niveau depuis les années 1990. Cette augmentation est essentiellement attribuée à la flambée des prix des produits alimentaires et du transport.

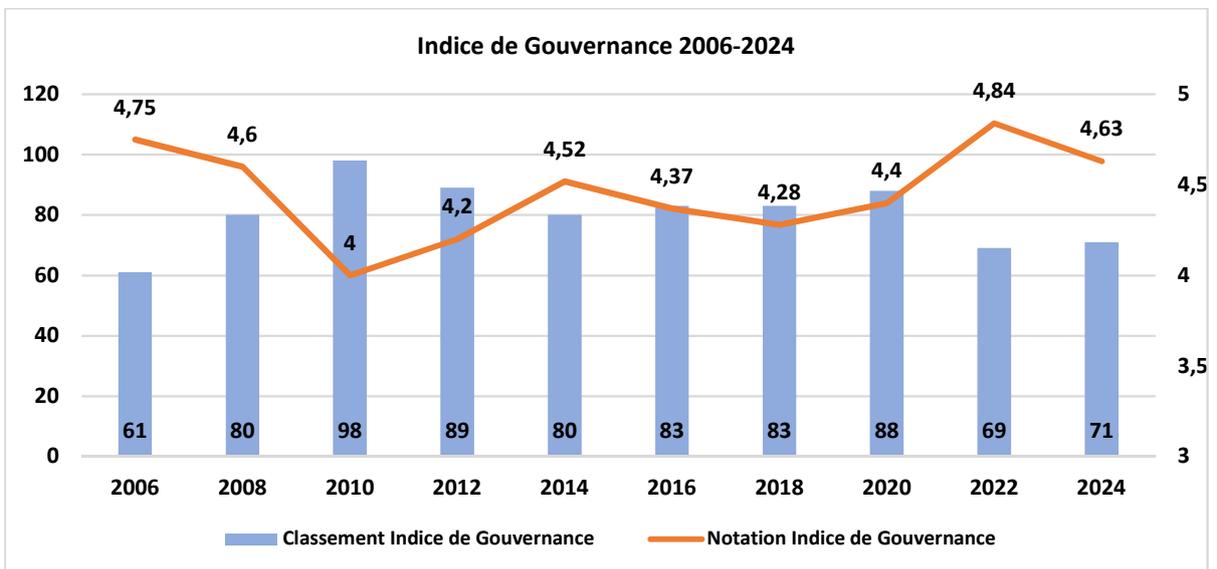
Quant à la « Propriété privée », ledit rapport mentionne que malgré le relancement d'un programme de privatisation en 2019 l'État détient toujours des parts importantes dans les entreprises de télécommunication, les banques, les chemins de fer, les compagnies de transport aérien et les compagnies d'assurance. En fait, Seules deux entreprises publiques ont été privatisées en 2022. Ces entreprises publiques souffrent de déficiences structurelles qui affaiblissent leur neutralité concurrentielle.





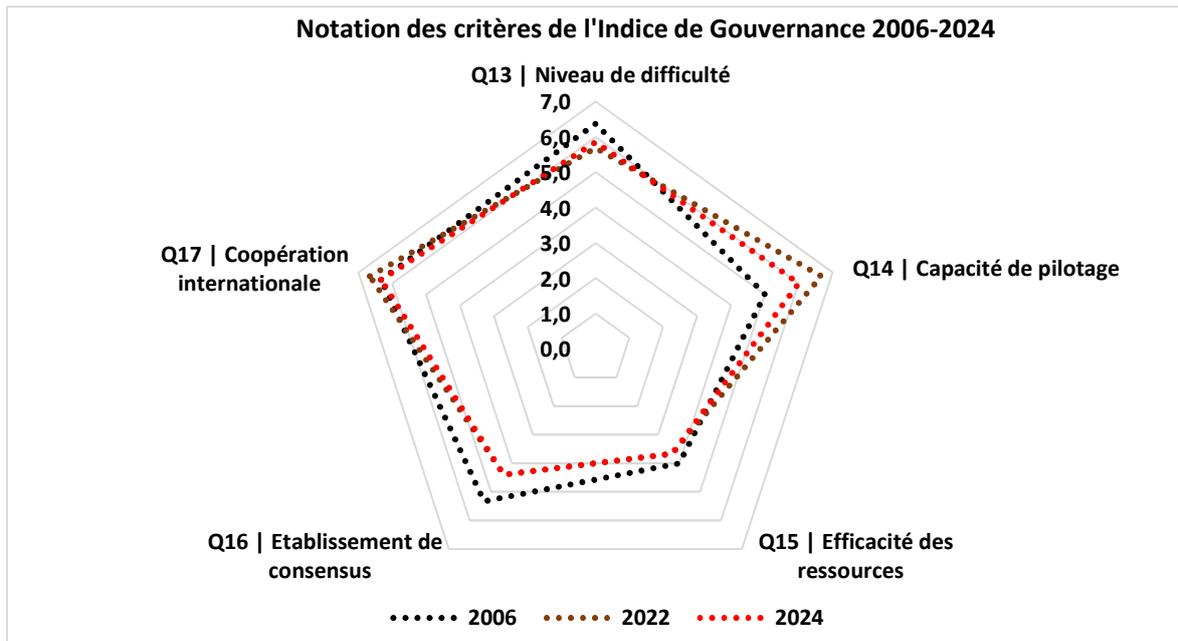
L'analyse de l'évolution des composantes de l'Indice Statut et ses composantes révèle que l'évolution de l'indice depuis 2010 est dû principalement au volet économique de l'indice. Ainsi, la baisse de l'Indice de Transformation Economique en 2024 de 5,96 à 5,57 a pesé lourdement sur l'indice de Statut qui a baissé à son tour de 4,77 à 4,54.

➤ **Indice de la Gouvernance**



Concernant l'Indice de la Gouvernance, il convient de rappeler qu'en 2022 le Maroc a dépassé pour la première fois la Moyenne Mondiale, en raison du recul de cette moyenne d'une part et de l'amélioration de la note du Maroc d'une autre part. En 2024, le score du pays a régressé à 4,63 en perdant 0,21 pt par rapport à 2022 et à 0,12 pt en comparaison à 2006 mais demeure toujours au-dessus de la Moyenne Mondiale qui a basculé à 4,60.

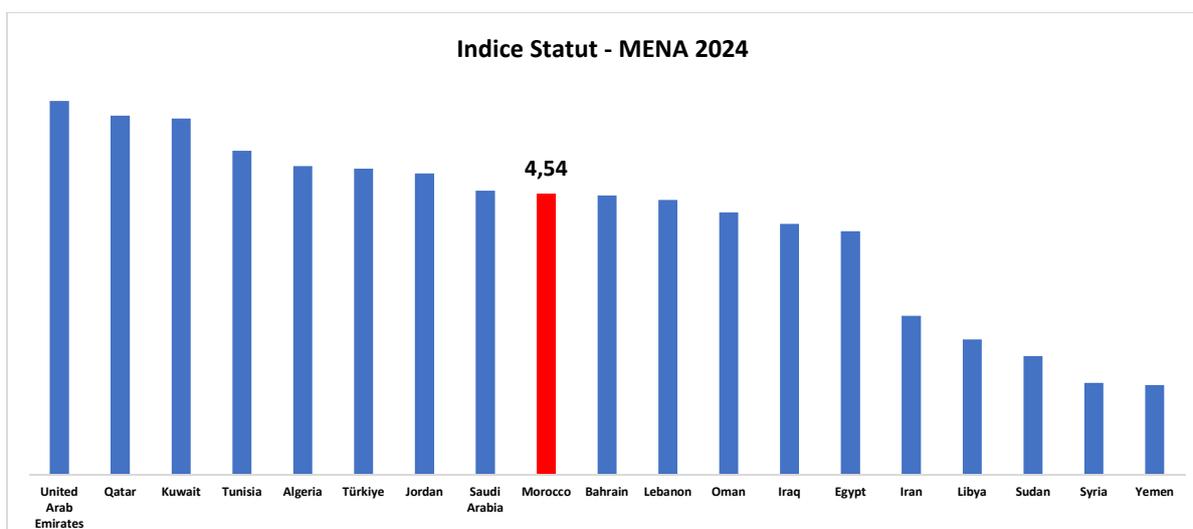


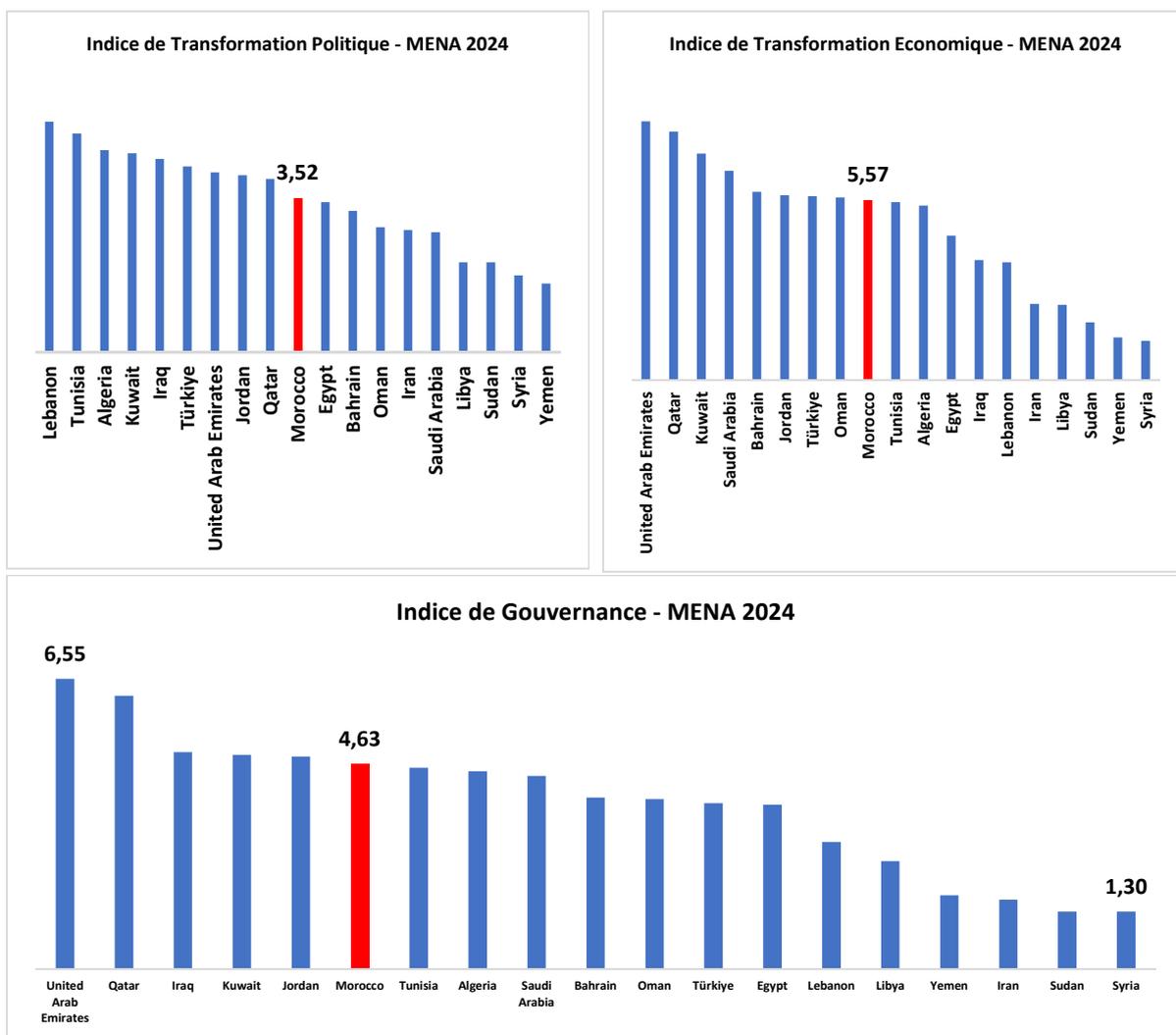


La régression de la notation de l'Indice de la Gouvernance entre 2006 et 2024 et le résultat de la baisse notable au niveau du critère « Etablissement de consensus » (-1 pt) ainsi qu'au niveau des critères « Niveau de difficulté » (-0,5 pt) et « Efficacité des ressources » (-0,3 pt). Il est à noter que malgré l'amélioration du score du Maroc dans le critère « Capacité de pilotage », cette évolution n'a pas pu compenser la régression enregistrée au niveau des trois critères susmentionnés.

A ce titre, selon le Rapport « **le gouvernement actuel ne semble pas avoir de priorités à long terme et la plupart des partis politiques n'ont pas de programme politique qui permettrait de s'attaquer efficacement aux problèmes économiques, politiques et sociaux du pays** ». S'y ajoute « des accusations de conflits d'intérêts à l'égard du chef du gouvernement actuel qui est également propriétaire de l'une des plus grandes compagnies pétrolières du pays ».

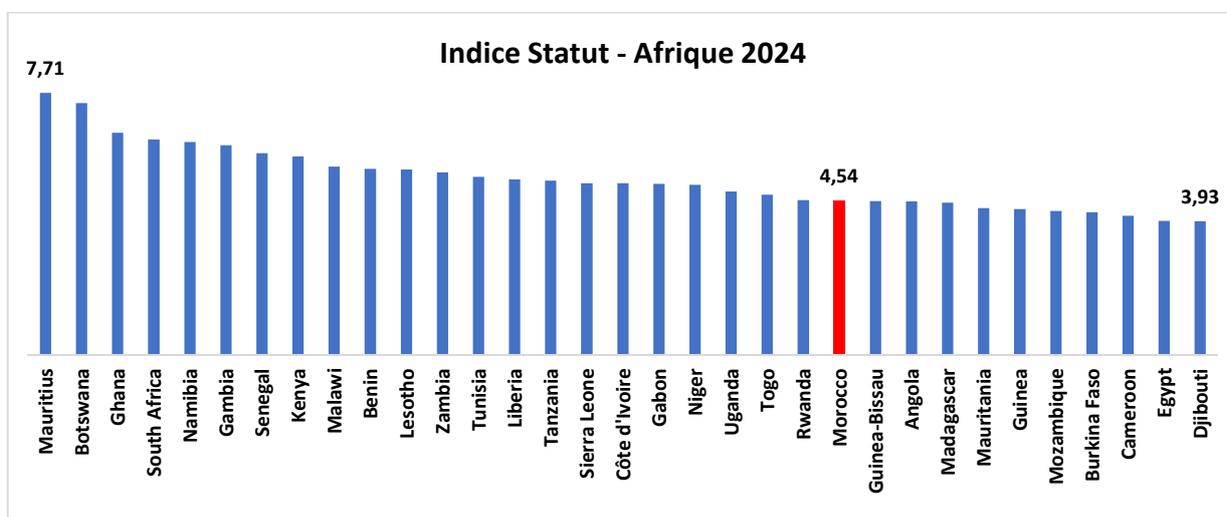
### Positionnement du Maroc par rapport aux pays MENA et les pays africains en 2024

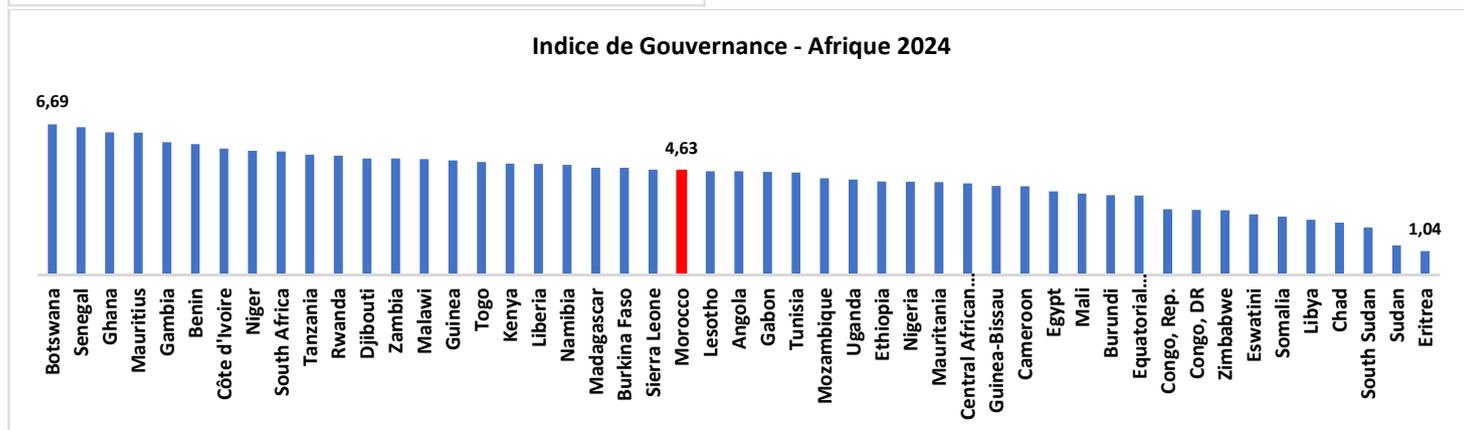
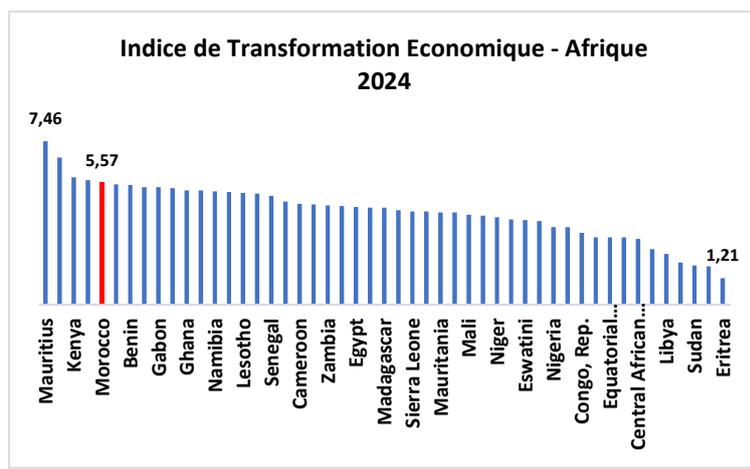
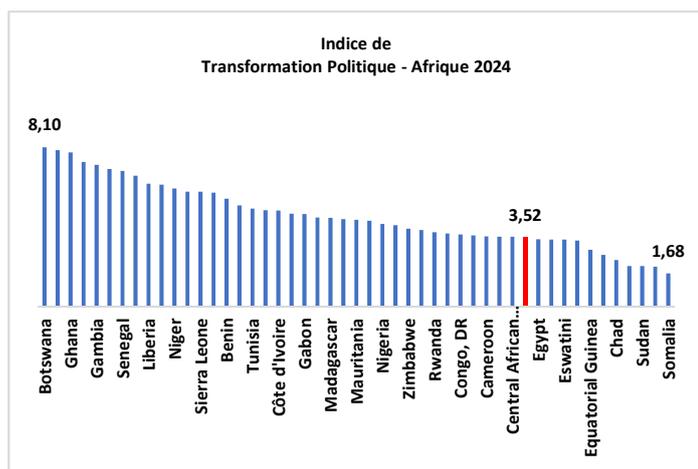




En 2024, sur l'Indice de Statut le Maroc s'est classé 9<sup>e</sup> dans la Région MENA contre 8<sup>e</sup> en 2022, et 23<sup>e</sup> en Afrique contre 24<sup>e</sup> en 2022.

Sur l'Indice de la Gouvernance, le Maroc est resté en 6<sup>e</sup> position dans la Région MENA à l'instar de l'année 2022 et a basculé au 23<sup>e</sup> rang contre le 22<sup>e</sup> rang en 2022 en Afrique.





Malgré la progression réalisée au niveau de l'Indice de Transformation Economique, la position du Maroc en Afrique et surtout dans les Indices de Transformation Politique et de Gouvernance en deçà des attentes comparativement à nombreuses pays africains qui ont réalisé des progrès importants sur ces deux volets.

### 1) La corruption dans le BTI

La corruption dans le BTI est évaluée à travers trois critères :

- ✓ 3.2 Indépendance de la justice ;
- ✓ 3.3 Poursuite des abus des fonctionnaires de l'Etat ;
- ✓ 15.3 Politique anti-corruption.

Il est à noter que **les questions 3.3 et 15.3 sont utilisés dans le calcul de l'Indice de perception de la corruption (IPC) ;**

#### Notation (sur 10) du Maroc sur les questions relatives à la corruption

	2006	2008	2010	2012	2014	2016	2018	2020	2022	2024
Indépendance du pouvoir judiciaire	4	3	3	2	3	2	2	2	2	2
Poursuite des abus des fonctionnaires de l'Etat	5	4	4	4	4	4	4	4	4	4
Politiques Anti-corruption	3	3	3	3	4	3	3	3	3	3

En comparaison avec l'édition précédente, le Maroc enregistre une stagnation en termes de notation des 3 questions précitées et qui restent, par rapport à 2006, nettement inférieures pour les deux premières questions et similaires pour la dernière question.



Pour la question relative à **l'indépendance du pouvoir judiciaire** le Maroc se trouve entre la catégorie « *Le pouvoir judiciaire n'est ni indépendant ni institutionnellement séparé* » et « *L'indépendance du pouvoir judiciaire est fortement compromise par les autorités politiques et les niveaux élevés de corruption. Elle est dans une certaine mesure institutionnellement séparée, mais sévèrement limitée par des déficits fonctionnels, une représentativité territoriale insuffisante et des ressources insuffisantes* ».

Pour la question de **Poursuite des abus des fonctionnaires de l'Etat** le Maroc se trouve dans la catégorie « *Les fonctionnaires qui violent la loi et s'exposent à la corruption ne sont pas suffisamment poursuivis, mais attirent parfois une publicité défavorable* ».

Pour la question relative à **la politique anti-corruption**, le Maroc se trouve entre « *Le gouvernement ne parvient pas à contenir la corruption et aucun mécanisme d'intégrité n'est mis en place* » et « *Le gouvernement n'est que partiellement disposé et capable de contenir la corruption, tandis que les quelques mécanismes d'intégrité mis en place sont pour la plupart inefficaces* ».

#### **Poursuites pour abus de pouvoir des fonctionnaires de l'Etat**

La loi prévoit des sanctions pénales pour les fonctionnaires impliqués dans des pratiques de corruption. Cependant, la loi n'est pas toujours appliquée, ce qui conduit à l'impunité. La corruption du gouvernement affecte les pouvoirs exécutif, judiciaire et législatif.

En juillet 2022, le Ministère Public a ouvert une enquête pour collusion entre juges, procureurs, greffiers et huissiers du tribunal de première instance de Casablanca. Ils ont été accusés d'être impliqués dans des milliers de poursuites intentées contre des citoyens à leur insu. Leur implication a été rapportée pour la première fois par les médias.

Au Maroc, la corruption est considérée comme endémique car l'insuffisance des freins et contrepoids ne parvient pas à réduire son apparition, même aux plus hauts niveaux. En octobre 2022, le Conseil de la Concurrence (CC) a publié un rapport détaillant les pratiques de concurrence déloyale sur le marché des carburants. Trois sociétés – Afrikaia, Total et Shell – dominent le marché, s'entendent sur les prix et augmentent rapidement les prix lorsque les prix mondiaux augmentent, bien qu'elles soient réticentes à les réduire lorsque les prix mondiaux baissent. Les pratiques prédatrices font grimper les prix du carburant au Maroc, mais le gouvernement ne semble pas disposé à s'attaquer au problème étant donné qu'Akhannouch a fait fortune en tant qu'homme d'affaires dans la distribution de carburant et possède l'un des principaux distributeurs de carburant du pays, Afrikaia. Lorsque le CC a tenté de sanctionner Afrikaia, Total et Shell pour pratiques de concurrence déloyale, les sanctions n'ont pas été appliquées.

La loi anti-corruption a été adoptée en 2021. La loi a élargi la définition de la corruption pour inclure les conflits d'intérêts, le détournement de fonds publics et la corruption au sein des administrations et agences publiques. Toutefois, rien n'indique clairement qu'il existe une volonté politique de lutter efficacement contre la corruption. La Commission nationale anti-corruption, chargée de diriger le plan national de lutte contre la corruption, ne peut pas enquêter sur les allégations de corruption.

La Cour des Comptes marocaine (MCA), chargée d'assurer la protection des principes et valeurs de bonne gouvernance, de transparence et de responsabilité, publie des rapports sur la mauvaise gestion des fonds publics. Toutefois, ses pouvoirs et ses actions sont limités. Il appartient aux autorités de déterminer si une suite à un signalement est nécessaire. Cette décision dépend souvent de considérations politiques.

Source : Rapport pays relatif au Maroc, Bertelsmann Stiftung, 2024



### Politique anti-corruption

La corruption est endémique et imprègne l'ensemble de la société, tandis qu'une application inefficace des lois favorise encore davantage la corruption. Il n'est donc pas surprenant que le Maroc soit le deuxième acteur de l'évasion fiscale en Afrique du Nord. La pression politique empêche la mise en œuvre de la législation anti-corruption. Les hauts fonctionnaires et les autorités ont tendance à échapper à toute responsabilité dans les scandales de corruption. Le Maroc semble manquer d'une vision à long terme et d'une volonté politique sérieuse pour lutter contre la corruption. La décision du gouvernement de retirer le projet de loi obligeant les parlementaires à déclarer leur patrimoine en est un bon exemple. Le projet de loi proposé visait à promouvoir l'intégrité morale dans la vie publique et à renforcer la confiance du public dans les élus. En avril 2022, le ministre de la Justice, Abdellatif Ouahbi, a menacé de priver les associations du droit de porter plainte contre des élus. Le ministre a promis de modifier la loi pour permettre uniquement au ministre de l'Intérieur de porter plainte pour détournement de fonds publics.

Les autorités contrôlent les informations publiées sur les ministères et les administrations de l'État. Cela permet aux autorités de dissimuler des informations sur les détournements de fonds et la corruption au sein du gouvernement. La loi sur le droit d'accès à l'information a été promulguée en février 2018 et est entrée en vigueur en mars 2020. La loi restreint toutefois l'accès aux informations relatives à la défense ou à la sécurité nationale et permet de poursuivre toute personne qui utilise des informations officielles pour « porter atteinte à l'intérêt public ». La loi n'est pas appliquée efficacement. Très peu de ministères publient sur leur site Internet les informations en leur possession. En 2021, Transparency International et l'Association marocaine des droits de l'homme (AMDH) ont intenté une action en justice contre le ministère de la Santé pour ne pas avoir publié d'informations sur les contrats publics qu'il avait signés avec des entreprises privées pour lutter contre le COVID-19.

La corruption est endémique et imprègne l'ensemble de la société, tandis qu'une application inefficace des lois favorise encore davantage la corruption. Il n'est donc pas surprenant que le Maroc soit le deuxième acteur de l'évasion fiscale en Afrique du Nord. La pression politique empêche la mise en œuvre de la législation anti-corruption. Les hauts fonctionnaires et les autorités ont tendance à échapper à toute responsabilité dans les scandales de corruption. Le Maroc semble manquer d'une vision à long terme et d'une volonté politique sérieuse pour lutter contre la corruption. La décision du gouvernement de retirer le projet de loi obligeant les parlementaires à déclarer leur patrimoine en est un bon exemple . Le projet de loi proposé visait à promouvoir l'intégrité morale dans la vie publique et à renforcer la confiance du public dans les élus. En avril 2022, le ministre de la Justice, Abdellatif Ouahbi, a menacé de priver les associations du droit de porter plainte contre des élus. Le ministre a promis de modifier la loi pour permettre uniquement au ministre de l'Intérieur de porter plainte pour détournement de fonds publics.

Les autorités contrôlent les informations publiées sur les ministères et les administrations de l'État. Cela permet aux autorités de dissimuler des informations sur les détournements de fonds et la corruption au sein du gouvernement. La loi sur le droit d'accès à l'information a été promulguée en février 2018 et est entrée en vigueur en mars 2020. La loi restreint toutefois l'accès aux informations relatives à la défense ou à la sécurité nationale et permet de poursuivre toute personne qui utilise des informations officielles pour « porter atteinte à l'intérêt public ». La loi n'est pas appliquée efficacement. Très peu de ministères publient sur leur site Internet les informations en leur possession. En 2021, *Transparency International* et l'Association marocaine des droits de l'homme (AMDH) ont intenté une action en justice contre le ministère de la Santé pour ne pas avoir publié d'informations sur les contrats publics qu'il avait signés avec des entreprises privées pour lutter contre le COVID-19.

Source : Rapport pays relatif au Maroc, Bertelsmann Stiftung, 2024

